



8-10, rue de la Fonderie
LUXEMBOURG

Téléphone: 49 10 81-1
Fax: 26 12 34 64
www.fns.lu

Fonds national de solidarité
Boîte postale 2411
L-1024 Luxembourg

Heures d'ouverture des guichets:
Matin: 8.30 - 11.30 h

DEMANDE D'AVANCE ET DE RECOUVREMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES LOI DU 26 JUILLET 1980

I. DEMANDEUR

Nom	Prénom
Date de naissance	Matricule 19 _ _ _ _ _
Rue et numéro	
Code postal et localité	
État civil célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> Date du mariage civil _____ veuf, veuve <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Résidence au Grand-Duché depuis le Téléphone Institut bancaire Numéro du compte IBAN LU _ _ _ _ _
Nom de votre avocat	

II. DÉBITEUR

Nom	Prénom
Date de naissance	Matricule 19 _ _ _ _ _
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Lien de parenté entre le demandeur et le débiteur	

III. ENFANTS AYANT DROIT À LA PENSION ALIMENTAIRE

	1	2	3	4
Nom				
Prénom				
Matricule				

Matricule demandeur

19 _ _ _ _ _

IV. COMMUNAUTÉ DOMESTIQUE DU CRÉANCIER

Nom et Prénom	Âge	Lien de parenté	Source de revenu régulier	Revenu brut *)

*) joindre justificatifs

V. FORTUNE DU DEMANDEUR

a) Bien meubles (argent liquide, épargnes, meubles meublant, actions, obligations ... etc.)

b) Immeubles

a) Logement

b) autres maisons et terrains à bâtir

c) terrains agricoles

Propriétaire	Art.	Commune (év. no et rue)	Part	Valeur unitaire
	a) b) c)			

VI. REVENU MENSUEL BRUT ET FORTUNE DU DÉBITEUR

Revenus	Montant *)	Employeur ou organisme payeur
Pensions, rentes d'accidents - etc.		
Revenu provenant d'une occupation salariée ou indépendante		
Autres		

*) joindre justificatifs

a) Bien meubles (argent liquide, épargnes, meubles meublant, actions, obligations ... etc.)

b) Immeubles

a) Logement

b) autres maisons et terrains à bâtir

c) terrains agricoles

Propriétaire	Art.	Commune (év. no et rue)	Part	Valeur unitaire
	a) b) c)			

Les immeubles appartenant au créancier ou au débiteur sont grevés d'une hypothèque légale pour la garantie en restitution prévue par la loi.

Matricule demandeur

19 _ _ _ _ _

VII. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

	Montant (joindre justificatifs)
Loyer	
Dettes	
Prêt	

VIII. REMARQUES

Protection des données

Le Fonds national de solidarité (FNS) collecte et traite vos données à caractère personnel (*données*) dans la poursuite d'un motif d'intérêt public et afin d'assurer le traitement de votre dossier conformément à la législation applicable (en particulier la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité et la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires).

Vos données sont traitées à des fins :

- de la détermination de vos droits et la vérification des conditions d'éligibilité, d'allocation et de maintien aux prestations ;
- de paiement des prestations ;
- de contrôle des conditions de révision et, le cas échéant, de demande de la restitution des prestations allouées;
- statistiques.

Les données sont susceptibles d'être communiquées au débiteur, respectivement à l'employeur du débiteur en vue du recouvrement des pensions alimentaires avancées. Le FNS peut accéder à des données vous concernant auprès d'autres administrations à des fins de vérification.

Vos données sont conservées jusqu'à 2 ans après la clôture de votre dossier (au plus tard 2 années après la restitution intégrale de la prestation allouée). Elles ne sont pas destinées à être transférées en dehors de l'Espace économique européen. Une déclaration fautive ou erronée de votre part peut entraîner un refus de votre demande et l'application de sanctions à votre encontre.

Toute communication relative à une demande d'information, de réclamation ou relative à l'exercice de vos droits prévus par le règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679) est à adresser, par courrier ou par voie de courriel, directement au FNS ou à son délégué à la protection des données (dataprotection.fns@secu.lu). Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la CNPD. La notice d'information exhaustive peut être consultée sur www.fns.lu ou demandée par courrier.

Le (la) soussigné(e) certifie que toutes les déclarations sont sincères et exactes. Il (elle) s'engage à avertir le Fonds endéans un mois de toute circonstance pouvant entraîner une modification de l'allocation.

Date _____ Signature _____